

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

- Démolition du bâtiment n° 2756 et construction d'un chalet d'habitation
- Installation d'une sonde géothermique

Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : La Palaz
Route de l'Hôpital 28

Coordonnées moyennes : 2°57'255 / 1°14'530
altitude : 1'005 m. env.

Zone d'affectation : actuelle : "zone de chalets"
future : "zone d'habitation de faible densité 15 LAT"

Zones de danger : - inondations, danger moyen (classe 3), intensité faible (Tr 300)
- glissements superficiels spontanés, danger faible (classe 2), intensité faible
- glissements profonds permanents, danger faible (classe 2), intensité faible

Secteur de protection des eaux : ÜB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : II

Note au recensement architectural : 0

Raccordements EC / EU : aux canalisations communales existantes via canalisations privées existantes

Mention : aucune

Dérogation : art. 18 RCPC (surface minimum de la parcelle)
le projet ne comprendra plus de dérogation une fois le nouveau plan d'affectation communal en vigueur

Particularité : aucune

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66
oex@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



Château-d'Oex, le 9 septembre 2025

Robin SCHITTLI
Ing. HES / géom. breveté

La propriétaire : *[Signature]*

Parcelle n° 643

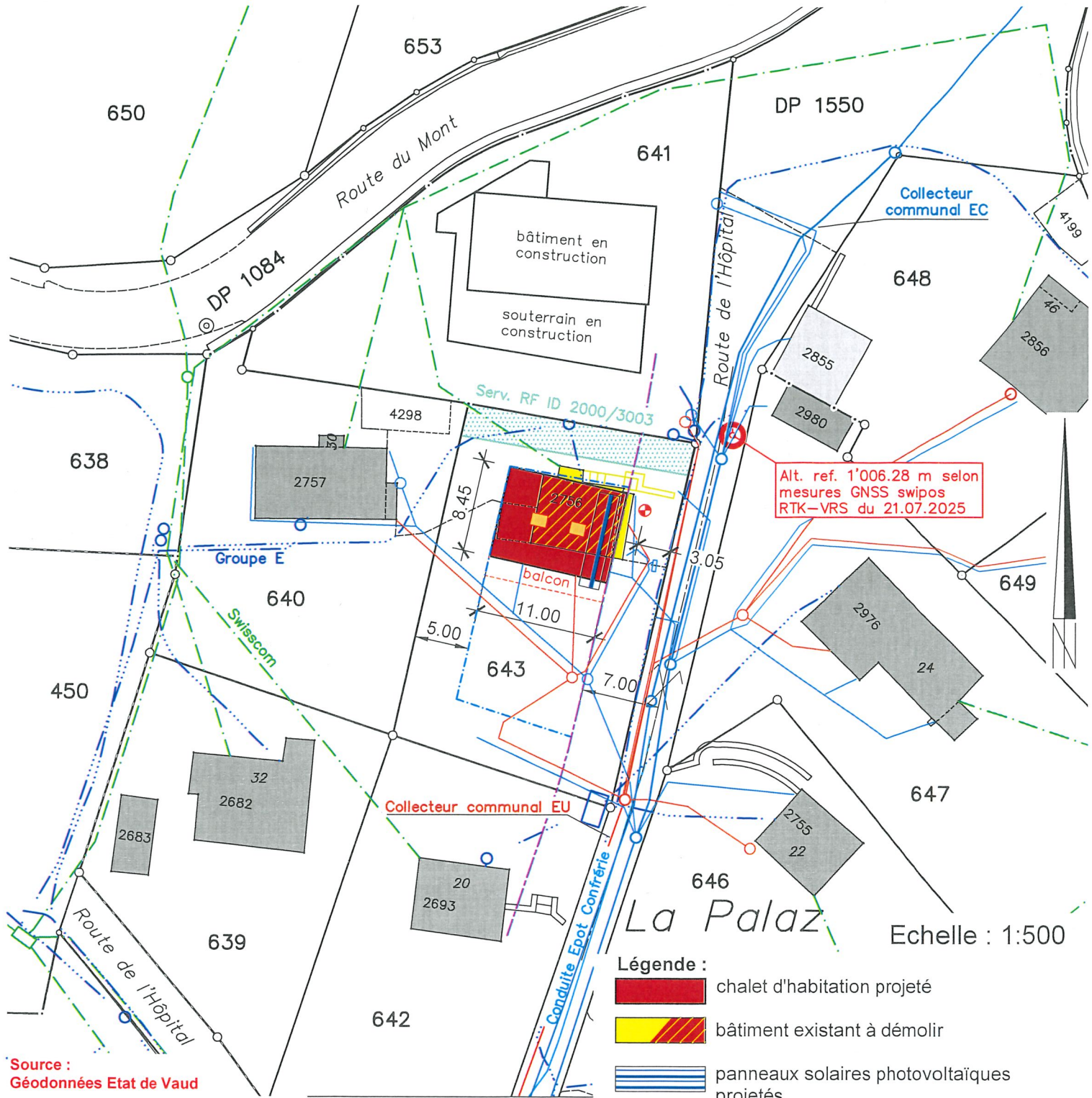
Selon feuillet RF en date du 25.06.2025

Habitation n° 2756	58 m²
Place-jardin	626 m²
Total	684 m²

Propriétaire : ARN Sandrine

Propriétaires des parcelles voisines

639	GOBET Jean-Marie GOBET Laurent
640	BLATTI Elsy BLATTI Marc
641	PPE "Chalet Pégase"
642	LACHAT Anne-Claire LACHAT François



Servitudes : Seules les PJ du RF font foi
ID 2000/3003 C Passage à toutes convenances

Altitudes projetées :

- faite (hors tout) :	1'012.25 m
- pannes sablières :	1'009.50 m
- rez supérieur :	1'006.72 m
- rez inférieur (±0.00) :	1'004.00 m

- Légende :
- chalet d'habitation projeté
 - bâtiment existant à démolir
 - panneaux solaires photovoltaïques projetés
 - vélux projeté
 - sonde géothermique projetée

--- limite des constructions selon art. 17 RCPC / 84 RPACom
--- limite des constructions selon art. 36 LRou

Altitudes au terrain naturel (absolues) :
(altitudes déterminées selon données issues de l'implantation du 21.07.2025)

1	= 1'005.22 m
2	= 1'004.29 m
3	= 1'003.96 m
4	= 1'004.07 m

Détails : voir plans de l'architecte